

Portage de repas



Renseignements
et inscriptions

04 78 55 76 28

contact@josephineguillon.fr

L'Institution
Joséphine Guillon
définit avec vous
les modalités
d'intervention.

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Miribel organise en partenariat avec l'Institution Joséphine Guillon, un service de livraison de repas pour les personnes âgées ou temporairement en perte d'autonomie. Les repas sont fabriqués sur le site de l'EHPAD à Miribel par le personnel de cuisine.

→ **Les repas** sont remis en main propre par un salarié de l'Institution.

→ **Les livraisons** s'organisent 7 jours sur 7, dimanches et jours fériés inclus.

→ **L'horaire de passage**, entre 10h et 13h, ne peut être garanti en raison de l'organisation de la tournée.

→ **En cas de difficultés**, le service se met en relation avec les proches. La vigilance de l'équipe est particulièrement importante en période de canicule.



Le repas comprend :

- une entrée
- le plat principal avec viande, poisson ou œuf et légumes ou féculents
- fromage et dessert
- un potage
- pain et boisson (eau minérale ou vin)

Le tarif du repas : 11,10 euros pour l'utilisateur - 13,30 pour les habitants hors miribel

Ce prix comprend le transport et la livraison à domicile d'un repas livré en liaison chaude au moyen de valisettes isothermes.

L'Institution Joséphine Guillon vous adresse une facture en début de mois, et son règlement vous est proposé par prélèvement automatique.

Qui peut en bénéficier ?

Ce service est réservé aux personnes en situation de ne plus pouvoir se préparer leur repas (problèmes de santé, perte d'autonomie, handicap temporaire ou permanent...).

Lors des premières livraisons, le personnel évalue votre situation. Dans certains cas, il pourra être exigé après les premières livraisons, de justifier votre demande par un certificat médical : il s'agit d'attester du besoin d'être livré à domicile.

Miribel

LE MAS RILLIER . LES ECHETS

Grâce à la subvention annuelle du CCAS de la ville, le prix reste abordable aux Miribelans. En 2021, le CCAS a accordé une somme de 20 000 €.